



## - REGLEMENT 41<sup>E</sup> FOULEE VENISSIANE -

### Article 1 – DEFINITION

La Foulée Vénissiane regroupe 4 épreuves et se déroulera le dimanche 21 novembre 2021 sur la commune de Vénissieux, départ sur le boulevard Marcel Sembat et arrivée rue Général Petit. L'événement est co-organisé par la Ville de Vénissieux, l'Office Municipal du Sport de Vénissieux et l'AFA Feyzin-Vénissieux.

Le 10 km et le 21,1 km ont été mesurés par un officiel des courses hors stade de la FFA et sont labellisés au niveau régional par la Fédération Française d'Athlétisme permettant ainsi aux coureurs licenciés de se qualifier aux Championnats de France

### Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés FFA ou non.
- Les concurrents ne peuvent s'engager qu'à une seule épreuve labélisée.
- Le 10 km s'adresse aux catégories de cadets (2005 – 2006) à masters (1982 et avant)  
Le 21 km s'adresse aux catégories de juniors (2003 – 2004) à masters (1982 et avant)  
Le 5 km s'adresse aux catégories de minimes (2007-2008) à masters (1982 et avant)  
La Course des Générations s'adresse aux personnes majeures et aux enfants nés de 2009 à 2014 inclus.
- Une autorisation signée des parents est obligatoire pour tous les participants mineurs.

### Article 3 – INSCRIPTIONS

- Le nombre de dossards est limité à 1 900 sur l'ensemble des courses. Les dates limites d'inscription peuvent varier en fonction du nombre de dossards restants.
- Pour obtenir un dossard, le dossier d'inscription doit être complet : bulletin d'inscription, certificat médical/licence et paiement.
- Le coureur, au moment de son inscription, a pris connaissance des règles en vigueur et de la charte d'engagement du coureur en annexe 1 de ce règlement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.



- Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999, présentation obligatoire, pour toutes les courses (enfants compris)
  - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Licence Athlé Découverte acceptée pour les enfants de la Course des Générations.
  - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
  - ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
  - ou d'un certificat médical portant la mention précise : non contre-indication à “la pratique de l'Athlétisme en compétition” ou “de la course à pied en compétition” ou “du sport en compétition”, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les coureurs ayant été touchés par la Covid- 19 s'engagent à consulter un médecin préalablement à leur inscription à la course pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la course en compétition est possible, même si leur certificat médical a déjà été établi avant d'avoir contacté la maladie.
- Pour les inscriptions groupées clubs et entreprises, il est nécessaire de contacter l'OMS : Une réduction de 5% sera appliquée sur l'ensemble des inscriptions. Date limite des retours le 7 novembre 2021 dans la limite du nombre de dossards disponibles.
- Tout changement de course, impliquera le paiement de la différence (si la course est plus chère), mais aucun remboursement ne sera accordé en cas de changement vers une course moins chère.

#### **Article 4 - DOSSARDS**

- Le sas élite est réservé aux licenciés FFA sur le 10 km ou le 21 km et doit être demandé au moment de l'inscription. Un dossard élite sera attribué seulement si les renseignements demandés sur le bulletin d'inscription sont complétés. Les temps éligibles sont :



- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| ➤ 10 km :         | 21,1 km :           |
| - hommes : 34'15" | - hommes : 1h15'30" |
| - femmes : 43'    | - femmes : 1h45'    |

- Ils doivent avoir été réalisés sur une course de même distance au cours des quatre dernières années. Un justificatif de performance est obligatoire, sur lequel doit apparaître impérativement la date de la course, la distance et l'identité du coureur.
- Pour retirer son dossard, l'inscrit devra obligatoirement être en possession d'une pièce justifiant son identité. Pour récupérer le dossard d'une tierce personne : présentation obligatoire de la pièce d'identité valable (ou copie) du propriétaire du dossard.
- Chaque coureur doit avoir obligatoirement un dossard, conforme et visible sur le devant.
- Le transfert de dossard à un autre coureur (sur une même course), se fait directement auprès de l'Office Municipal du Sport de Vénissieux en amont de la course en prenant contact par e-mail.

#### **Article 5 – ENGAGEMENT**

- Aucun remboursement ne sera effectué. Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, l'organisation se réservant le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs.
- En cas d'annulation liée à la situation sanitaire, les inscriptions seront remboursées hors frais internet (1 €) et frais de port éventuels.

#### **Article 6 - CLASSEMENTS ET RECORDS**

- Classement scratch et par catégories (hommes et femmes). Récompenses non cumulables. Pour la Course des Générations, classement uniquement par catégories.
- Les classements sont établis sur la base des temps officiels et non des temps réels suivant l'ordre de passage des coureurs sur la ligne d'arrivée. Le temps réel est pris en compte pour la gestion des records, des bilans, des points clubs, des qualifications aux championnats de France pour les clubs FFA. Les réclamations seront reçues par l'officiel dans un délai de 30 minutes après l'affichage



- Non cumul des récompenses, si un coureur a déjà été récompensé au Scratch, il ne sera pas récompensé lors des podiums des catégories.
- Les primes ne seront remises que sur présentation d'une pièce d'identité
- En cas de contrôle anti-dopage, les primes seront remises ultérieurement.
- En cas de record sur une épreuve, si plusieurs coureurs battent le temps de référence, le meilleur temps sera reconnu.
- Les résultats seront consultables sur :  
<https://sgchrono.fr/events/foulee-venissiane-2021/>

### **Article 7 – SECURITE**

La sécurité est assurée par des commissaires de courses, la police municipale, une section de secouristes, des cibistes et des médecins.

### **Article 8 – ASSURANCE**

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Allianz. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **Article 9 – COURSE**

- Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Les départs se font par vagues : cf. Annexe 2 au règlement "Vagues de départ"
- Les coureurs doivent se munir d'un contenant personnel afin de pouvoir bénéficier des ravitaillements liquides.
- Le temps de course maximum autorisé sur le semi-marathon est de 2 h 30. A l'issue de ce délai, le chronométrage sera arrêté et le véhicule de fin de course rejoindra la ligne d'arrivée. Les concurrents se trouvant encore sur le parcours seront déclarés "hors délai", signifiant sans appel leur mise hors course. Leur dossard leur sera retiré. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.



- Tout véhicule à moteur ou bicyclette et les animaux sont strictement interdits sur le parcours. Tout concurrent accompagné pourra être disqualifié.
- Les coureurs malvoyants doivent s'inscrire comme les autres coureurs. Le guide doit prendre contact avec l'OMS pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

## **Article 10 – DROIT A L'IMAGE**

En s'inscrivant à La Foulée Vénissienne, chaque participant autorise expressément l'association, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

## **Article 11 – RGPD**

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Le responsable légal de cette collecte est l'Office Municipal du Sport de Vénissieux.

Sauf accord expresse, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers. L'OMS de Vénissieux est seul à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données. Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [contact@oms-venissieux.org](mailto:contact@oms-venissieux.org).

En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

## **Article 12 – Mesures sanitaires COVID-19**

Conformément au Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la participation à l'ensemble des courses de la 41<sup>e</sup> Foulée Vénissienne, est soumise à la présentation du pass sanitaire :

- Certificat de vaccination (schéma vaccinal complet et délai nécessaire après l'injection finale)
- Test négatif de moins de 72h (PCR ou antigénique)
- Test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.



En cas de Pass sanitaire non valide ou de refus de présentation du Pass sanitaire aucun remboursement, ni indemnité ne pourra être réclamé.

Le protocole sanitaire détaillé de la 41<sup>e</sup> Foulée Vénissienne et les modalités de contrôle du Pass sanitaire seront envoyés par mail à chaque participant la semaine précédant la course. Il sera disponible sur le site internet [www.oms-venissieux.org](http://www.oms-venissieux.org), diffusé sur la page Facebook @fouléevenissienne, sera affiché sur le lieu du retrait des dossards et le lieu de la manifestation.

Ces mesures pourront être soumises à modification en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des dispositions législatives et réglementaires.



## - ANNEXE 1 : CHARTE D'ENGAGEMENT DU COUREUR COVID-19 -

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de la Foulée Vénissienne**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - > Ne pas cracher au sol
  - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - > Respecter et laisser les lieux publics propres
  - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.



- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de mon lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports





## - ANNEXE 2 : VAGUES DE DÉPART -

### Article 1 – DEFINITION

Afin de respecter au mieux les règles sanitaires les départs des courses de la Foulée Vénissienne auront lieu par vagues de 150 coureurs maximum toutes les 5 minutes :

#### **10 km, 7 vagues :**

- 9h00
- 9h05
- 9h10
- 9h15
- 9h20
- 9h25
- 9h30

#### **21,1 km, 3 vagues :**

- 10h15
- 10h20
- 10h25

#### **5 km, 2 vagues :**

- 11h45
- 11h50

#### **Course des Générations :**

- 12h15
- 12h20

### Article 2 – ATTRIBUTION DES VAGUES

- Pour le 10 km et le 21,1 km, la première vague sera réservée aux dossards Elite (cf. article 4 du règlement de la Foulée Vénissienne). Pour les autres vagues, le 5 km et la Course des Générations l'attribution se fera par ordre des numéros de dossards.
- Le coureur sera informé quelques jours avant la course de son heure de départ par le biais de l'adresse e-mail renseignée lors de son inscription.
- Aucun changement ne pourra être effectué, pour aucune raison.

### Article 3 – ORGANISATION DES DEPARTS

- La distanciation physique entre chaque participant ne pouvant être garantie dans le sas de départ, le port du masque est obligatoire jusqu'au coup de feu de départ. Il devra être remis dès la ligne d'arrivée franchie.
- Le coureur doit se présenter minimum 10 minutes avant son départ sur la zone de départ afin de pouvoir prendre place dans le sas.

- Tout coureur.euse ne se présentant pas dans la vague qui lui a été assignée ou manquant le départ de sa vague sera disqualifié.ee.
- Plan de circulation de la zone départ/arrivée :

